



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 4
1^{er} trimestre 2003

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- Région : CTE "Pâturages collectifs" : un bilan en attente du nouveau dispositif
- Interrégional : Unité Commune de Programme *Pastoralisme méditerranéen* : mise en place du Comité Professionnel de pilotage
- International : élevage ovin et pastoralisme au Maroc : mission exploratoire de partenariat
- Alpes de Haute Provence : Groupements Pastoraux, équipements, et enjeux agri-environnement :
- Alpes Maritimes : Comité de pilotage des actions pastorales.
- Alpes Maritimes : brûlage dirigé (suite)
- Bouches du Rhône : NATURA 2000 Alpilles, mise en oeuvre opérationnelle du volet pastoral
- Var : Les Plans d'Occupation Pastorale ou « P.O.P. »
- Vaucluse : Le retour du pâturage dans le massif incendié des bords de Durance
- Un livre sur les cabanes d'alpages
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Région : CTE "Pâturages collectifs" : un bilan en attente du nouveau dispositif

Dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) destinés à l'élevage pastoral de la région, le CERPAM a réalisé fin 2002 le montage de 2 types de dossiers :

- **71** CTE collectifs, concernant les Groupements Pastoraux (GP) et les Associations de Transhumance Hivernale (ATH).
- **31** CTE concernant le volet territorial d'exploitations individuelles, inscrites dans des projets collectifs de territoires au sein desquels l'élevage développait des partenariats avec les gestionnaires locaux (aménagements de Défense des Forêts Contre l'Incendie, Parc Naturel Régional du Luberon, etc.) en collaboration avec les Chambres d'Agriculture, l'ADASEA ou les Coopératives.

A la même date, sont en attente de définition du nouveau dispositif appelé à succéder au CTE :

- **102** projets (et 3 avenants) collectifs de GP et ATH,
- **48** projets individuels (volet territorial et environnemental).

Département	CTE agréés	Projets CTE en attente
04	17 GP	45 GP
05	47 GP	44 GP (+ 3 avenants) 2 individuels
06	10 individuels	5 GP
13	0	2 GP 18 individuels
83	7 ATH 20 individuels	4 ATH + 1 GP 15 individuels
PNRL (84, 04)	1 individuel	1 GP 13 individuels
Total Région PACA	71 GP + ATH 31 individuels	102 GP + ATH (+ 3 avenants) 48 individuels

Contact Régional : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Interrégional : Unité Commune de Programme *Pastoralisme méditerranéen* : mise en place du Comité Professionnel de pilotage

Depuis début 2002, l'Unité Commune de Programme "Pastoralisme méditerranéen" rassemble le CERPAM, pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, le SIME, pour Languedoc-Roussillon, et l'Institut de l'Élevage, dans le but de structurer un pôle fort et dynamique de recherche-développement au service des activités pastorales de la zone méditerranéenne.

Marquant une première étape dans le rapprochement et la mutualisation des programmes d'actions, le Comité Professionnel de l'UCP a été mis en place le 12 novembre 2002, à la Maison des Agriculteurs d'Aix-en-Provence.

Ce Comité Professionnel est composé par les Présidents et représentants des trois organismes associés, assistés par les responsables techniques des programmes d'actions.

Lors de cette séance, le Comité a précisé les objectifs de l'UCP, ses principes d'organisation et de travail en commun ; il a inventorié les programmes d'action en cours ; il a défini les modalités de son ouverture à de nouveaux partenaires.

Ces différents éléments seront explicités dans une convention constitutive soumise à validation par les trois organismes ; une plaquette de présentation de l'UCP sera ensuite élaborée et largement diffusée.

Contact Régional : cerpam.manosque@wanadoo.fr

International : élevage ovin et pastoralisme au Maroc : mission exploratoire de partenariat

Depuis cinq ans, un programme de partenariat professionnel et technique associe l'OREAM (Organisation Régionale de l'Élevage Alpes Méditerranée et l'Association Nationale Ovine et Caprine du Maroc (ANOC), pour un plan de collaboration orienté sur le développement de la production d'agneaux précoces de boucherie.

En clôture de ce programme, deux missions exploratoires ont été réalisées pour identifier de nouveaux domaines possibles de coopération : l'un porte sur l'organisation du marché de la viande ovine, l'autre sur la gestion des espaces pastoraux et sylvopastoraux, en retenant pour zone d'analyse l'une des plus importantes régions d'élevage ovin du Maroc, le Moyen Atlas.

Cette phase d'étude a été effectuée en 2001, le premier domaine étant traité par l'OREAM et le second par le CERPAM.

La mission de restitution de ces travaux s'est déroulée du 13 au 16 octobre 2002 à Rabat, siège de l'ANOC, et à Azrou, au Moyen Atlas. Elle a donné lieu à des échanges approfondis avec les responsables professionnels et les cadres techniques de l'ANOC, ainsi qu'avec les services de l'Administration, notamment ceux de l'Agriculture et des Eaux et Forêts.

A partir des éléments de réflexion rassemblés, il appartient maintenant à l'ANOC d'établir sa stratégie d'action pour aborder les questions complexes que soulève la gestion des parcours au Maroc. Un nouveau programme de partenariat pourrait alors être envisagé avec l'OREAM et le CERPAM.

Contact Régional : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Alpes de Haute Provence : Groupements Pastoraux, équipements, et enjeux agri-environnement :

La réunion de la Fédération Départementale des Groupements Pastoraux (ESTIVALP) du 27 novembre dernier a permis de faire le point sur l'organisation des éleveurs du département : près de 50 % de l'activité pastorale des Alpes de Haute Provence est aujourd'hui structurée au travers d'une organisation collective :

- **70** groupements pastoraux (dont 21 nouveaux GP agréés en 2002)
- **308** éleveurs (dont 264 du département et 44 grands transhumants)
- **120 000** ovins et **1900** bovins.
- **60 000** ha de surface pastorale

La création de ces groupements pastoraux est un moment privilégié pour discuter avec les éleveurs et les gestionnaires d'espaces naturels des enjeux de gestion de ces espaces d'altitude en terme d'environnement et d'équipements pastoraux. Ainsi les visites d'alpages des 21 nouveaux groupements réalisées au cours de l'été 2002 ont montré le besoin de modernisation de certains équipements pastoraux en Ubaye et dans le Verdon : 16 cabanes à restaurer, 12 points d'eau à aménager, quelques clôtures à installer en limite d'alpage...

Lors de ces visites, les enjeux environnementaux ont également été repérés pour préparer les CTE... ou leur suite (gestion pastorale raisonnée de pelouses grossières telles que les pelouses à nard ou à *queyrel*, mise en défens ou report de pâturage pour la nidification du tétras-lyre, réouverture de certains secteurs envahis par les mélèzes...)

Au-delà de la démarche administrative et financière, le montage des GP permet ainsi un véritable travail d'animation, qui vise à faciliter la concertation et le dialogue pour une gestion intelligente d'un patrimoine collectif.

Contact Dominique BARON : cerpam04@free.fr

Alpes Maritimes : Comité de pilotage des actions pastorales.

Le 3 décembre dernier, le comité de pilotage des actions pastorales s'est tenu au CREAT, à la Gaude. Il s'agit pour le CERPAM de présenter les actions menées sur le département au cours de l'année en réunissant tous les organismes directement partenaires du CERPAM ou intervenant dans ce domaine. Cette rencontre est un moment privilégié d'échanges et permet à chacun de s'exprimer sur les sujets présentés.

Cette année, le point a été fait sur les expertises territoriales en cours, sur la réflexion sur le brûlage dirigé menée par le CG 06, l'ONF et le CERPAM, sur l'émergence de la demande pour monter des groupements pastoraux ainsi que sur les démarches des communes liées au foncier (convention de pâturage et associations foncières pastorales). De plus, les programmes régionaux du CERPAM ont été présentés, et notamment la mise en place de l'unité commune de programme Institut de l'élevage / SIME / CERPAM.

En fin de réunion, le problème de la prédation a été évoqué, avec notamment une nouvelle zone touchée dans le département sur les Préalpes de Grasse. Certains partenaires ont demandé au CERPAM les possibilités d'intervention sur ce dossier dans le département. Une réflexion interne sera ainsi menée.

Contact Anne-Laure GOUTY cerpam06@free.fr

Alpes Maritimes : brûlage dirigé (suite)

Depuis 1999, le Conseil Général des Alpes Maritimes a initié une démarche partenariale avec le CERPAM et l'ONF afin de comprendre au niveau pastoral l'impact du brûlage dirigé et d'en optimiser la réalisation, et ceci dans une zone pilote qui est la vallée de la Roya.

En 2002, quatre brûlages ont été réalisés dans la vallée, essentiellement sur des zones d'hivernage et d'intersaisons, avec un diagnostic préalable effectué par le CERPAM pour comprendre les motivations de l'éleveur et l'utilisation pastorale du site, afin de déterminer les surfaces qui doivent être traitées et celles où une intervention n'est pas opportune. De plus, cinq sites, d'alpages ou d'hiver, faisaient l'objet de suivis pastoraux après retour au pâturage, afin d'évaluer l'action du brûlage sur la végétation et la maîtrise de la repousse par le troupeau.

Par ailleurs, afin de valoriser l'expérience de partenariat dans cette vallée, un protocole sur l'emploi du brûlage dirigé au niveau du département est en préparation entre le Conseil Général et l'ONF, avec la participation du CERPAM.

En 2003, ce partenariat sera renouvelé.

Contact Anne-Laure GOUTY cerpam06@free.fr

Bouches du Rhône : NATURA 2000 Alpilles, mise en oeuvre opérationnelle du volet pastoral

Le Document d'Objectifs, piloté par l'opérateur local CIGALES, avait mis en évidence l'enjeu prioritaire que constituait le pâturage pour la préservation des habitats de milieux ouverts sur le Massif des Alpilles.

Cinq sites pilotes ont été choisis pour mettre en oeuvre la démarche, à travers une étude de faisabilité confiée au CERPAM (novembre 2002), qui précise le contenu des contrats de service proposés aux communes et propriétaires privés.

Les situations sont diversifiées : extension de sites existants ovins et bovins, création d'un élevage ovin pour gérer une réserve naturelle volontaire, modification de gestion d'un site ovin abandonné récemment.

Les travaux à réaliser concernent des interventions sur la végétation (broyage sélectif, éclaircies) et des équipements pastoraux à implanter sur les sites (clôtures, points d'abreuvement) pour un total de 400 hectares d'habitats prioritaires et un montant d'investissement variant de 200 à 1 250 €/ha.

Contact Rémi DUREAU : r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Var : Les Plans d'Occupation Pastorale ou « P.O.P. »

Le CERPAM, en collaboration avec la Chambre Départementale d'Agriculture du Var, l'Association des Communes Forestières et l'Office National des Forêts a proposé aux communes du Var la mise en oeuvre de « POP ».

A l'origine, de nombreux Maires souhaitaient connaître l'importance de l'utilisation pastorale du territoire de la commune, et l'impact de cette utilisation vis-à-vis d'enjeux DFCI, écologiques ou paysagers.

Le CERPAM a proposé la réalisation d'un document contractuel qui présente l'ensemble des sites pastoraux de la commune (caractéristiques, utilisateurs, engagement Agri- Environnementaux, calendriers de pâturage) et leur situation cartographique (limites du site, équipements pastoraux, zones AE).

Le POP prévoit une réunion annuelle avec l'ensemble des éleveurs concernés afin de mettre à jour ce document, et de préparer en concertation avec les élus et les représentants des usagers le déroulement de la prochaine campagne de pâturage. Le POP est signé par les élus et les éleveurs.

Trois POP sont en fonctionnement dans le Var : Collobrières, Seillans, Bauduen.

Contact Pascal THAVAUD : pascal.thavaudcerpam@libertysurf.fr

Vaucluse : Le retour du pâturage dans le massif incendié des bords de Durance

Il y a 10 ans l'incendie de 1991 ravageait 1840 ha dans le Sud Luberon sur les communes de Grambois, Beaumont, Mirabeau et la Tour d'Aigues. Aujourd'hui, les repousses de chêne vert, chêne kermès et les régénérations de pin d'Alep sont impressionnants. Dans ce massif reconquis par la végétation, ainsi que dans le massif voisin du St Sépulcre, l'animation menée par le CRPF dans le cadre de la charte forestière a permis de mobiliser de grandes propriétés privées et ainsi de recréer 3 unités pastorales combinant communaux et privés sur 300 à 500 ha par unité, s'ajoutant au pâturage encore en cours d'un troupeau local.

Le retour des troupeaux s'effectue dès janvier - février 2003 à titre d'essai. Au préalable, des réunions animées sur les différentes unités par les techniciens de l'ONF, du CERPAM et du CRPF ont permis la rencontre des élus, des chasseurs et des éleveurs. Des améliorations pastorales sont nécessaires pour faciliter la circulation des animaux.

Un bilan sera fait au printemps après les 3 essais avec toutes les parties prenantes. Le suivi s'inscrit dans le programme de recherche - développement *Gestion des Territoires Embroussaillés*.

Contact : Bénédicte BEYLIER cerpam84@free.fr

Un livre sur les cabanes d'alpages

Le CERPAM et l'Institut de l'Elevage viennent d'éditer un livre, au format 21x13,5 cm, sur les *Cabanes pastorales d'alpages dans les Alpes du Sud*. Ce livre s'inscrit dans la collection *Techniques Pastorales* à la suite des deux ouvrages précédents, *Guide pastoral des espaces naturels du sud-est de la France* (1996), et *Clôtures en Provence Alpes Côte d'Azur* (2001). Sa réalisation a bénéficié de l'appui financier du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Ministère de l'Agriculture et de l'Union Européenne.

Comme les autres ouvrages de la collection, ce guide des ***cabanes pastorales d'alpages***, magnifiquement illustré par Bernard NICOLAS, privilégie la forme d'un guide pratique à destination de tous les acteurs du pastoralisme montagnard.

Combien de cabanes sont-elles nécessaires sur l'alpage ?

Où faut-il les implanter précisément ?

Comment concevoir aujourd'hui la cabane et ses annexes ?

Quels types de construction sont-ils possibles ?

Comment traiter l'intégration paysagère ?

Quelles sont les contraintes particulières d'un chantier en haute montagne ?

Quels matériaux utiliser ?

Comment envisager l'alimentation en eau et en énergie ?

Est-il opportun de rénover une cabane existante ?

Quelles procédures de permis de construire appliquer ?

Autant de questions auxquelles ce guide veut répondre, en valorisant l'expérience de ses auteurs et celles des professionnels de différents corps de métiers: bergers, entreprises de construction, services techniques des administrations, fabricants et diffuseurs d'équipements etc.

Le prix public est de 20 € hors frais d'envois.

Contact et commandes : CERPAM cerpam.manosque@wanadoo.fr

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de réception de la lettre du CERPAM au format **html**, vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site. Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

Contact: Thierry NIEZ cerpam0405@free.fr